

**COMPTE RENDU**  
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon  
Séance du 29/07/2015 à 18 heures  
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille quinze, le 29 juillet à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

**Date de la convocation** : 21/07/2015

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents à la séance** : 11/15

LANDET J.C, ESCACH M., POUNT-BISET P., PEZ A., CAZAUX G., MARASSÉ N., ANTONIO S., TAHAR M., COLOMBIES D., GONCALVES M. MAZAS C. (arrivé en cours de séance)

**Procurations**: → AYOUB Sabrina à TAHAR Malika  
→ CASES Françoise à MAZAS Christian  
→ DERS Jean-Jacques à PEZ Andrée

**Excusés** : MORIN Barbara

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance** : POUNT-BISET Pierre

*Pour = 11 voix* : LANDET J-C., ESCACH M., POUNT-BISET P., PEZ A., CAZAUX G., MARASSÉ N., ANTONIO S., TAHAR M., COLOMBIES D., AYOUB S. et DERS J-J.

*Abs = 1 voix* : GONCALVES M.

**Approbation du compte rendu de la séance du 03/06/2015** :

*Pour = 11 voix* : LANDET J-C., ESCACH M., POUNT-BISET P., PEZ A., CAZAUX G., MARRASSÉ N., ANTONIO S., TAHAR M., COLOMBIES D., AYOUB S. et DERS J-J.

*Abs = 1 voix* : GONCALVES M.

***Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 03/06/2015 est approuvé.***

**1/ Plan d'action touristique de COLAURSUD**

Les conseils municipaux des communes membres doivent approuver le document de synthèse du plan d'action touristique de la communauté de communes COLAURSUD, réalisé par le bureau d'études DIATHEMIS, suite aux entretiens avec les différentes communes.

Ce document (45 pages couleur) accompagné du document de présentation (27 pages couleur) a été transmis par voie électronique à chaque Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération du Conseil Municipal n'est pas nécessaire, et que seul le porter à connaissance des conseillers municipaux suffit à ce stade.

## 2/ Cession d'une partie de la parcelle B 1246

Monsieur GENOT Guillaume, qui vient d'acquérir la parcelle B 1249 située dans le lotissement "Le Clos Lauragais" désire acquérir de la commune de Saint-Léon, la partie de la parcelle B 1246 jouxtant sa propriété.

Pour mémoire, l'autre partie de cette parcelle a été cédée par délibération en date du 17/12/2012 à la famille BRUNEAU au prix de 20€/m<sup>2</sup>, les frais de notaire et de géomètre étant intégralement supportés par le preneur.

*Pour = 12 voix* : LANDET J-C., ESCACH M., POUNT-BISET P., PEZ A, CAZAUX G., MARRASSÉ N., ANTONIO S., TAHAR M., COLOMBIES D., AYOUB S., DERS J-J. et GONCALVES M.

***Cette décision est approuvée à l'unanimité***

## 3/ Création d'un poste de saisonnier aux services techniques

Afin d'aider les employés du service technique pendant la période estivale, il est proposé de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée d'un mois (du 01/08/2015 au 31/08/2015).

*Pour = 12 voix* : LANDET J-C., ESCACH M., POUNT-BISET P., PEZ A, CAZAUX G., MARRASSÉ N., ANTONIO S., TAHAR M., COLOMBIES D., AYOUB S., DERS J-J. et GONCALVES M.

***Cette décision est approuvée à l'unanimité.***

## 4/ Création d'un poste d'agent technique aux écoles

Mme MORGANA Muriel, adjoint technique territorial ayant été classé en longue maladie, il est proposé de créer un emploi non permanent pour faire face à cet arrêt maladie dans le grade d'adjoint technique de 23<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15h/semaine) pour la remplacer.

*Arrivée de Monsieur MAZAS Christian.*

*Pour = 11 voix* : LANDET J-C., ESCACH M., POUNT-BISET P., PEZ A, CAZAUX G., MARRASSÉ N., ANTONIO S., TAHAR M., COLOMBIES D., AYOUB S. et DERS J-J.

*Abstention = 3 voix* : GONCALVES M., MAZAS C. et CASES F.

***Cette décision est approuvée.***

La séance est levée à 18h30

Le Secrétaire de séance,



Le Maire, LANDET Jean-Claude

